Eléments d'information concernant le poste à publier au Journal officiel

Nom de l'établissement

EHPAD Intercommunal Semblançay La Membrolle

Intitulé du poste

Directeur de l'EHPAD de Semblançay La Membrolle

I. Description de l'établissement (les enjeux fondamentaux de l'établissement notamment au regard de l'offre de soins territoriale) [2000 caractères maxi]

L'EHPAD Intercommunal de Semblançay La Membrolle est un établissement public autonome, multi sites, composé de la Résidence Jeanne de Ruzé -10 rue Foulques Nerra 37360 SEMBLANCAY et de la Résidence Notre Dame des Eaux -2 rue de la Billonnière, 37 390 La Membrolle sur Choisille.

Il gère également un SSIAD, 2 chemin de Versailles 37306 Semblançay

Les 2 sites sont respectivement situés à 7 et 15 km au nord de Tours direction Le Mans/ Angers.

L'EHPAD a une capacité de 169 places : 83 à Semblançay et 86 à La Membrolle
Le SSIAD dispose de 64 places : 56 PA et 8 PH

Le site de Semblançay est locataire avec une fin de convention de gestion au 30/09/2028.
L'EHPAD est propriétaire du site de la Membrolle.

L'établissement est un des EHPAD de la Métropole, il est habilité à l'aide sociale pour l'ensemble des places. L'établissement a un bon taux d'occupation.

Le public est un peu différent d'un site à l'autre et permettrait de développer une proposition de l'offre différenciée pour proposer une réponse aux besoins plus globale sur la Métropole.

La mise en place d'un CRT en perspective sur le territoire implique une coopération avec le détenteur de l'autorisation.

La réforme des SSIAD est à accompagner pour développer l'activité et répondre aux besoins des personnes à domicile sur les 2 territoires.

L'EHPAD doit être positionner comme Etablissement ressource pour le nord de l'Agglomération

II. Description du poste (missions et activités) [2000 caractères maxi]

Le Directeur est le représentant légal de l'EHPAD. Il est le garant de la conduite générale de l'établissement : ressources humaines, finances, logistiques, management des équipes, communication interne et externe.
Il veille à :
- améliorer et à consolider l'équilibre financier de l'établissement,
- fidéliser les équipes médicales et paramédicales.
- harmoniser et sécuriser les pratiques professionnelles avec une attention sur la gestion des ressources humaines et la qualité du dialogue social engagé.

Il favorise l'intégration de l'établissement dans un tissu social, médicosocial et sanitaire, permettant une prise en charge globale et coordonnée des personnes accueillies ou accompagnées et de leurs familles.

Dans ce cadre, il devra poursuivre le développement des coopérations avec les acteurs du territoire.

Il conduit la politique générale de l'établissement dans le cadre des politiques sociales, médicosociales et sanitaires définis au plan national et territorial.

Il fait vivre le projet d'établissement et doit s'inscrire dans les travaux relatifs au CPOM à finaliser.

Il devra élaborer et suivre un contrat de performance, devant permettre le retour à l'équilibre de l'établissement.

Il met en o uvre une politique stratégique et opérationnelle de gestion des moyens humains et financiers de l'établissement pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

Il encadre des équipes pluridisciplinaires en favorisant le développement des compétences et savoir-faire des personnels dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

Il développe une politique d'évaluation continue des bonnes pratiques : (évaluation interne et prépare l'évaluation externe prévue en 2025).

Il met en oeuvre les différents projets relatifs notamment à la transformation de l'offre de l'EHPAD (unités dédiées et PASA), à la réforme des SSIAD, la collaboration avec un CRT dans le cadre du virage domiciliaire amorcé.

III. Profil recherché (compétences recherchées, nature et niveau des expériences professionnelles attendus) [2000 caractères maxi]

Pour les emplois fonctionnels, le paragraphe suivant sera obligatoirement inséré dans cette rubrique :

« L'emploi s'adresse à un cadre de haut niveau fonctionnaire, ou agent contractuel, avec une expérience minimale de six années d'activités professionnelles diversifiées en tant que cadre supérieur sur des fonctions de direction, d'encadrement ou d'expertise et ayant une excellente connaissance des politiques de santé. »

Expérience professionnelle appréciée :

- Management de projet : réflexion en mode projet et méthodologie
- Réflexion à venir sur la transformation de l'offre dans l'établissement et l'accueil de nouveaux publics
- Réflexion a mener sur le territoire en lien avec le CRT
- Management des organisations

Connaissances particulières requises / prévues :

- Connaissances du public issu de la gériatrie
- Gestion financière des ESMS (M22) , Comptabilité publique
- Maitrise des règlementations sanitaires et médico-sociales
- Gestion des Ressources Humaines (savoir animer, motiver et mobiliser des équipes pluridisciplinaires)
- Tous les aspects de la gestion administrative d'un EHPAD
- Créer et animer les coopérations inter-établissements

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Bon sens du dialogue : partenaires sociaux, familles, autorités de tarification
- Capacité à mobiliser et fédérer une pluralité d'acteurs
- Capacité confirmée à la communication dans tous ses aspects :
- Gestion des conflits
- Avoir le sens de l'autorité et capacité à arbitrer

Compétences organisationnelles :

- Capacité à structurer et accompagner les équipes
- Méthodologie
- Rigueur

Autonomie : Capacité de détermination de ses propres objectifs